Rapport moral et d'activité

Exercice 2012

Depuis sa fondation en 2006, l'association Chemins Ruraux 32 a acquis les connaissances juridiques et une expérience de terrain pour accomplir sa mission de sauvegarde des chemins ruraux. Lors de l'AG précédente qui s'est tenue le 15 mars 2012, Roland Gabory a souhaité passer la main en tant que président et c'est Alain Labant qui lui succède dans ce rôle après l'élection du nouveau bureau de l'association. Merci à Roland pour son engagement dans la création de notre association et l'impulsion avisée qu'il a su donner à notre groupe militant.

Au cours de l'exercice 2012, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois et trois rencontres spécifiques ont eu lieu : une au Conseil Général le 9 novembre sur la question du PDIPR et deux actions de terrain : le 24 mars à Biran pour une plantation de haie avec Arbres et Paysage 32 et le 15 décembre à Pavie pour retracer le chemin rural de Terre Blanche disparu dans un champ cultivé.

A propos du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées), la personne que nous avons rencontrée au Conseil Général nous a expliqué que sa mission consistait actuellement à réviser ce plan seulement pour régulariser des itinéraires empruntés par les chemins de Grande Randonnée (GR chemins de St Jacques et GR de Pays). Un courrier qui a suivi notre visite nous a précisé que seuls les départements ayant un PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), cas de la Manche et des Deux-Sèvres, ont leur chemins ruraux protégés sur ces espaces privilégiés.

Au cours de cet exercice nous nous sommes également rendus sur le terrain pour trois enquêtes publiques (Pis, Endoufielle et Lupiac). Ces dossiers n'ont pas donné lieu à réserves de notre association. Il est à noter une baisse notable du nombre d'enquêtes publiques par rapport aux exercices précédents. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit une modification des procédures d'enquêtes publiques. Nous nous sommes demandé si cette loi était à l'origine de cette baisse du nombre des avis d'enquêtes publiques. Les décrets d'application à paraître pour cette nouvelle loi nous préciserons les changements de procédures.

Sur la commune de Cannet, malgré la réouverture débouchante du chemin du Biaou, les associations locales n'ont pas pris le relais de notre action pour utiliser ce chemin. Le riverain qui nous avait aidé lors de notre dernier débroussaillage renonce à emprunter ce chemin craignant de provoquer son premier voisin.

Force est de constater que souvent nos actions dans les communes ne sont pas suffisamment soutenues localement. Comment faire pour rallier plus de personnes aux causes que nous défendons ? Faire évoluer notre site Internet pour être plus visible et facilement sollicité est une piste à exploiter en 2013.